

Amplitude Surgical : assemblée générale des actionnaires du 24 novembre 2017

Valence (France), le 24 novembre 2017 – L’assemblée générale ordinaire et extraordinaire d’Amplitude Surgical (la « Société ») s’est réunie le 24 novembre 2017 sous la présidence de Monsieur Olivier Jallabert, afin de prendre connaissance des rapports du Conseil d’administration et des commissaires aux comptes, d’approuver les comptes sociaux et consolidés de l’exercice 2017, d’approuver les conventions et engagements réglementés, de donner son avis sur les rémunérations du Président Directeur Général et d’approuver la politique de rémunération de la Société, d’approuver le renouvellement du commissaire aux comptes titulaire et de donner certaines autorisations financières et délégations au Conseil d’administration.

Présentation du groupe

Monsieur Olivier Jallabert a présenté le groupe Amplitude Surgical en rappelant notamment que le groupe est aujourd’hui en deuxième position sur le marché français et en sixième position sur le marché européen avec un chiffre d’affaires de 93,4 millions d’euros au titre de l’exercice clos le 30 juin 2017. Le groupe prévoit de dépasser les 100 M€ de chiffre d’affaires sur l’exercice en cours (2017-18). Le Président a insisté sur la forte volonté du groupe de continuer à se développer à l’international avec pour objectif un doublement du chiffre d’affaires consolidé au cours des cinq prochaines années, au plus tard à l’issue de l’exercice clos le 30 juin 2021, soit environ 160 M€, ce qui représente une croissance moyenne annuelle de l’ordre de 15 %.

Présentation des résultats

Monsieur Philippe Garcia, Directeur financier, a présenté la performance financière de la société au cours de l’exercice clos le 30 juin 2017 et au premier trimestre de l’exercice 2018 ainsi que les objectifs de la Société.

Le Directeur financier a également présenté les informations sociales, sociétales et environnementales concernant la Société.

Le Président a enfin rappelé l’organisation de la gouvernance de la Société, présenté la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, telle que décrite dans le rapport du Conseil d’administration, et présenté les éléments de rémunération versés aux administrateurs et aux dirigeants mandataires.

Résultats du vote de l’Assemblée générale :

Le quorum de l’assemblée générale s’est établi à 78,72% (à l’exception de la 19^{ème} résolution, modifiée en cours d’assemblée afin de corriger une erreur matérielle, et dont le quorum s’est établi à 78,43%).

Les actionnaires ont approuvé toutes les résolutions à l’ordre du jour de l’Assemblée générale ordinaire et extraordinaire. Ils ont ainsi notamment :

- approuvé les comptes sociaux et consolidés de l’exercice clos le 30 juin 2017, ainsi que l’affectation du résultat de l’exercice ;
- approuvé l’ensemble des conventions réglementées ;
- rendu un avis favorable sur les éléments de la rémunération pour l’exercice clos le 30 juin 2017 de Monsieur Olivier Jallabert, Président Directeur Général ;

- approuvé les principes et critères de détermination, de répartition et d’attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président-Directeur Général ;
- approuvé le renouvellement du commissaire aux comptes titulaire ;
- donné certaines autorisations financières au Conseil d’administration (programme de rachat d’actions, réduction de capital, émissions d’actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital avec droit préférentiel de souscription, émissions d’actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription notamment dans le cadre d’une offre au public, d’un placement privé, au bénéfice des salariés du groupe ou au bénéfice d’une catégorie de personnes, attribution gratuite d’actions) ; et
- délégué pouvoir au Conseil d’administration de mettre les statuts de la Société en conformité avec les nouvelles dispositions législatives et réglementaires.

L’ensemble des résolutions présentées à l’Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 novembre 2017 et le résultat des votes sont disponibles sur le site internet d’Amplitude Surgical : www.amplitude-surgical.com, rubrique « Documentation / Assemblée générale / Assemblée générale du 24 novembre 2017 ».

À propos d’Amplitude Surgical

Fondée en 1997 à Valence, Amplitude Surgical est un acteur français de premier plan sur le marché mondial des technologies chirurgicales destinées à l’orthopédie pour les membres inférieurs. Amplitude Surgical développe et commercialise des produits haut de gamme destinés à la chirurgie orthopédique couvrant les principales pathologies affectant la hanche, le genou et les extrémités, notamment pour les chirurgies du pied et de la cheville. Amplitude Surgical développe, en collaboration étroite avec les chirurgiens de nombreuses innovations à forte valeur ajoutée afin de répondre au mieux aux besoins des patients, des chirurgiens et des établissements de soins. Acteur de premier plan en France, Amplitude Surgical se développe à l’international au travers de ses filiales et d’un réseau d’agents et de distributeurs exclusifs présents dans plus de 30 pays. Amplitude Surgical opère sur le marché des extrémités par l’intermédiaire de ses filiales Novastep en France et aux États-Unis. Au 30 juin 2017, Amplitude Surgical employait près de 370 collaborateurs et a réalisé un chiffre d’affaires de plus de 93 millions d’euros.

Contacts

Amplitude Surgical

Philippe Garcia

Directeur Financier

finances@amplitude-surgical.com

04 75 41 87 41

NewCap

Relations investisseurs

Marc Willaume

amplitude@newcap.eu

01 44 71 00 13

NewCap

Relations Médias

Nicolas Merigeau

amplitude@newcap.eu

01 44 71 94 98